



Non respect de préavis, signer un nouveau contrat?

Par **lyly 01**, le **26/06/2010** à **12:07**

Bonjour,

Actuellement en CDI, je souhaite démissionner de mon entreprise car j'ai trouvé un job plus opportun pour ma "vie privé" et qui me permettra de me rapprocher de ma famille.

Ma hiérarchie a refusé d'écourter mon préavis de départ. J'ai envoyé un courrier en recommandé spitulant les fait et annonçant que je quitterais difinitivement mon poste a compter du 11 juillet 2010 malgré le refus d'arrangement amiable.

Je sais que je risque des dommages et intérêts pour non respect de préavis.

Mais ai-je le droit de signer un nouveau contrat a partir du 12 juillet 2010..???

Est-ce que ma lettre me "couvre"..???

D'avance merci de vos réponse qui me seront fortes utiles.

Cordialement,

Lyly

Par **loe**, le **26/06/2010** à **20:40**

Bonjour,

Non votre lettre ne vous "couvre" pas.

Si votre employeur actuel veut vous faire faire le préavis restant, il en a tout à fait le droit.

Il faut que vous ayez le solde de tout compte sur lequel est écrit : "vous quittez votre employeur libre de tout engagement" pour pouvoir signer un contrat de travail avec un nouvel employeur.

Essayez de négocier un accord avec votre employeur actuel, car vous risquez fort de fâcher également votre prochain employeur.

Par **lyly 01**, le **26/06/2010** à **20:56**

Bonsoir,

Merci bcq pour cette réponse.

Malheureusement,le dialogue avec mon employeur est romput....il est vrai que chacun reste campé sur ces positions.

Mais qui ne tente rien n'as rien....

Est-ce que mon futur employeur peut me réclamer ce papier stipulant cette mention(...libre de tout engagement...)..??

Merci encore

Cordialement
lyly

Par Ioe, le **28/06/2010** à **20:26**

Bonjour,

Je ne sais pas s'il peut vous réclamer ce papier.

Je suppose que oui, sinon à quoi servirait-il ?